

Pantaléon, N. (2013). *Personnes âgées en institution, représentations du vieillissement et pratiques professionnelles : quelle place pour la personne ?* Conférence présentée au séminaire du Laboratoire de Recherches et d'Etudes Psychologiques et Sociologiques, Université de Mohammed V Agdal, Rabat, Maroc.

En France, la loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale rend obligatoire la construction d'un projet personnalisé pour les personnes âgées en institution. La loi demande la prise en compte des attentes de la personne en lien avec une évaluation pluridisciplinaire de cette dernière. Les maisons de retraite et les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes sont soumises à cette législation. La réalité dans certaines de ces institutions (le nombre est difficile à donner mais est non négligeable) est différente. En effet, des professionnels de ce secteur considèrent, tout en le niant fortement, la vieillesse comme une marchandise. Tout en prônant le respect de la personne et les « bonnes pratiques », certaines institutions, de par leur modèle d'organisation instaurent un climat difficile tout en s'étonnant de la difficulté à fidéliser leurs salariés. La place du résident en tant que personne (Tap, 1988) dans ce contexte est questionnée. Dépendance et dignité humaine ne s'accordent guère dans cet environnement. Les représentations du vieillissement (Tap, Texeira Da Silva et Roudès, 2005) vont être centrales pour comprendre les pratiques professionnelles qui y sont associées. De par leur autonomie de plus en plus limitée, les personnes âgées sont souvent réduites à un statut de « petit » enfant, sujet devant obéir aux injonctions des professionnels et parfois de la famille. De la négation de la personne à la maltraitance ordinaire, la « démarche qualité » tant prônée pose le problème du sens des pratiques dans les situations de vulnérabilité (Ducalet, 2009).